**CPE Aux Poussinots D’Alakazou**

**Situation actuelle du CPE et procédure en cas de bris de service**

Un bris de service est une situation lors de laquelle le milieu de garde n’est pas en mesure d’accueillir tous les enfants en respectant les normes du ministère de la famille en raison d’un manque de personnel.

**Mise en contexte**

Le réseau des services de garde vit une crise importante de pénurie de main-d’œuvre. Le gouvernement reconnait le problème; il met en place différents programmes et prend action afin d’augmenter l’attraction et la rétention du personnel vers la profession d’éducatrice. La direction ainsi que le conseil d’administration mettent également en place des mesures afin de pallier à cette situation.

**Situation du CPE Aux Poussinots D’Alakazou**

L’équipe de travail du CPE est complète. Nous n’avons aucun poste à combler en date du 1er février 2024. Nous avons 10 travailleuses pour les 8 groupes et les 2 sauterelles, 1 éducatrice pour le poste des pauses et de fin de journée ainsi qu’une éducatrice supplémentaire pour effectuer les remplacements quotidiens ou courts termes selon les besoins.

Nous sommes également abonnés au service de remplacement de Québec, et nous avons quelques fidèles qui nous priorisent en cas de besoin, mais sinon, ils sont généralement en mesure de nous fournir du personnel lorsque la demande est un peu en avance ou en dehors des périodes d’achalandage.

Mais qu’arrive-t-il si nous avons une absence de dernière minute et que nous n’arrivons pas à avoir une travailleuse disponible pour le remplacement.

1. Nous vérifions en premier auprès de nos travailleuses occasionnelles
2. Nous vérifions auprès du service de remplacement
3. Nous demandons à l’éducatrice de pauses et de fin de journée de prendre le groupe, on annule les planifications et les éducatrices feront de l’auto-pauses en supplémentaire
4. Nous offrons à une travailleuse en congé de faire une cinquième journée
5. Nous essayons de fermer un groupe en déplaçant les enfants d’un groupe à un autre et combler les absences des enfants
6. Il peut être demandé à tous les parents de collaborer en venant chercher les enfants afin de fermer l’installation plus tôt pour au moins assurer un service minimum selon la situation.

Si malgré ces démarches, il demeure impossible pour la direction de respecter le ratio éducatrice/enfants, la procédure en cas de bris de service suivante sera appliquée. Dès que la direction sait qu’un groupe ou plus ne pourra être ouvert, un message sur la plateforme à petits pas est envoyé au plus tard à 7h00 am.

**Étapes**

Si c’est à la pouponnière, il n’y a pas autre choix que de fermer le groupe puisque l’on ne peut pas déplacer les enfants dans un autre groupe vu l’âge et la catégorie des enfants.

Pour les autres groupes, par ordre de priorité et selon le délai pour agir :

1. Analyser les absences prévues de la journée si on en connait quelques-unes et voir si c’est suffisant
2. Fermer le groupe de l’éducatrice qui n’est pas là sans aviser le reste des enfants, mais en changeant de groupe si pour plusieurs jours (changer l’éducatrice de groupe)
3. Envoyer un message général à tous pour demander à ceux qui sont en mesure de garder les enfants à la maison de le faire volontairement, et répartir les enfants pour enlever 1 groupe complet
4. Faire une pige au hasard dans les enfants prévus et sélectionner le nombre nécessaire à la fermeture d’un groupe complet pour respecter les ratios règlementaires. Une même famille sera concernée pour tous les enfants ensembles
5. Tenir une liste des enfants ou groupes sélectionnés afin de faire une rotation équilibrée si l’exercice devait se reproduire.